

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-112

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	980 000 000	0
Protection maladie	0	980 000 000
TOTAUX	980 000 000	980 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 980 000 000 euros à l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

La crise sanitaire provoquée par la Covid19 a révélé un grand nombre de défaillance dans notre système de santé et plus particulièrement dans l'offre de soin que nous sommes capables de

proposer. Il convient donc de renforcer ce budget qui de 100 293 804 au lieu de renforcer celui de l'AME qui est lui de 990 000 000 d'euros (soit neuf fois plus important).

Ce deux poids deux mesures n'est pas inacceptable.